

ZONE DE GOUVERNANCE Auvergne-Rhône-Alpes

ADJOINTS ADMINISTRATIFS – CYCLE DE MOBILITÉ 2026-06

DÉCISION POUR LE POSTE POURVU

La date d'affectation par défaut est le 1^{er} octobre 2026.

Celle-ci peut être décalée jusqu'au 16 octobre 2026 ou après le 11 décembre 2026, s'il y a accord des services d'origine, d'accueil et de l'agent(e), conformément aux lignes directrices de gestion relatives à la mobilité.

Le service devra faire connaître le 28 août 2026, dernier délai, la demande de date d'affectation différée, en renvoyant l'accord tripartite signé par les 3 parties (services d'origine, d'accueil et l'agent(e)).

POSTE			CANDIDAT(E) RETENU(E)		
Service	Intitulé de poste	N° poste	Nom prénom de la candidate	Corps	Service d'origine
DDT 43					
	Assistant(e) de service	0920430209	BAROU Valérie	AAP1	FPT

La présente décision sera publiée :

- sur l'intranet : <http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr>

- sur l'internet : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/>

A Lyon, le 18/08/2026

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Le directeur régional adjoint

Signé

Didier BORREL